

BUDGET RECTIFICATIF 2023 : EXPOSE DES MOTIFS

Les évolutions prévisionnelles enregistrées entre le Budget Primitif et le Budget Rectificatif 2023 se traduisent par une majoration significative du niveau des recettes à 2.205,8 M€ (+ 175,4 M€, soit + 9 %) et des dépenses à 2.195,7 M€ (+ 174,4 M€, soit + 9 %).

Ainsi, le résultat budgétaire prévisionnel, qui présentait un solde excédentaire de + 9,1 M€ au Budget Primitif, reste stable à + 10,1 M€ au Budget Rectificatif 2023. Par ailleurs, par le jeu des reports de crédits, les crédits d'investissements disponibles pour les opérations triennalisées sont majorés de 93,7 M€.

Plusieurs faits significatifs viennent modifier les équilibres du Budget Primitif 2023 :

- ▶ Une forte progression des recettes fiscales (+ 142,8 M€) constatée principalement sur la T.V.A. hors compte de partage et hors T.V.A. immobilière (+ 53 M€) qui avait été estimée primitivement sur une hypothèse prudente de croissance des recettes et sur la T.V.A. immobilière (+ 35 M€). Les bénéfiques commerciaux sont également en hausse de + 54 M€.
- ▶ La forte hausse des dépenses d'équipement et d'investissements de + 125,2 M€ : dont + 96,4 M€ au titre du plan Logement, + 25 M€ pour l'abondement du compte de dépôt dédié à la construction du Centre de Traitement et de Valorisation des Déchets, + 11,4 M€ pour l'opération de l'Îlot Pasteur, et enfin, + 6,5 M€ pour la transition numérique.
- ▶ Les dépenses d'interventions publiques sont également majorées de + 30,9 M€ compte tenu notamment de l'ajustement des sommes dédiées au bouclier tarifaire (+ 8,5 M€), aux aides au commerce (+ 7,4 M€), aux manifestations nationales (+ 1,9 M€) et, enfin, aux études économiques (+ 3,8 M€).
- ▶ Les dépenses de fonctionnement sont en augmentation de + 18,4 M€ dont + 10,3 M€ pour les dépenses de personnel, + 3,4 M€ au titre des réparations civiles, + 3,1 M€ pour les achats et + 2,6 M€ pour les services extérieurs.

Synthétiquement, le Budget Rectificatif de l'exercice 2023 se présente comme suit :

	PRIMITIF 2023	RECTIFICATIF 2023	BR2023/ BP2023	RECTIFICATIF + REPORTS 2023
RECETTES	2 030 346 000 €	2 205 762 600 €	8,6%	2 205 762 600 €
SECT.1 - DEPENSES DE SOUVERAINETE	50 667 400 €	51 679 900 €	2,0%	51 679 900 €
SECT.2 - ASSEMBLEE ET CORPS CONSTITUES	10 388 200 €	11 344 900 €	9,2%	11 344 900 €
SECT.3 - MOYENS DES SERVICES	360 541 900 €	367 458 700 €	1,9%	367 458 700 €
SECT.4 - DEPENSES COMMUNES AUX SECTIONS 1.2.3.	234 782 400 €	250 056 100 €	6,5%	250 056 100 €
SECT.5 - SERVICES PUBLICS	68 553 000 €	62 785 000 €	-8,4%	62 785 000 €
SECT.6 - INTERVENTIONS PUBLIQUES	470 166 000 €	501 016 100 €	6,6%	501 016 100 €
SECT 7 - EQUIPEMENT ET INVESTISSEMENTS	826 174 900 €	951 349 500 €	15,2%	1 045 001 300 €
DEPENSES	2 021 273 800 €	2 195 690 200 €	8,6%	2 289 342 000 €
RESULTAT	+ 9 072 200 €	+ 10 072 400 €		-83 579 400 €

Les Comptes Spéciaux du Trésor font apparaître 67,4 M€ de recettes et 65,5 M€ de dépenses. Ainsi, l'équilibre général des finances publiques se présente comme suit :

- Excédent de recettes du budget	10.072.400 €
- Excédent de dépenses des C.S.T	1.912.200 €

*Il convient de préciser qu'une inscription de 84 M€ a été exceptionnellement faite en recettes afin de **matérialiser l'échange correspondant à la valeur du volume et des droits à construire cédés au promoteur de l'opération Testimonio II** pour la partie privative en échange de l'Ecole internationale. Pour mémoire, une somme équivalente est inscrite en dépenses sur l'article dédié à cette opération. Ainsi, l'analyse qui suit se fera, tant en dépenses qu'en recettes, **hors cette opération exceptionnelle**.*

I – RECETTES -

Hors matérialisation des échanges, les recettes du Budget Rectificatif 2023 s'établissent à 2.121,7 M€ et enregistrent une progression de + 175,4 M€ (soit + 9 %) par rapport au Budget Primitif 2023 et de + 254,9 M€ (soit + 13,7 %) par rapport à 2022.

Cette hausse par rapport au Budget Primitif provient à hauteur de + 142,8 M€ des contributions, de + 29,9 M€ des produits et revenus du domaine de l'Etat et de + 2,7 M€ des recettes des services administratifs.

A - Produits et Revenus du Domaine de l'Etat

Les produits et revenus du domaine de l'Etat affichent une augmentation de + 29,9 M€ par rapport au Budget Primitif ; cette évolution se traduit par l'accroissement des recettes du domaine immobilier (+ 17,8 M€, soit + 7,1 %), de celles issues des monopoles (+ 5,7 M€, soit + 5,9 %) et du domaine financier (+ 6,5 M€, soit + 9,2 %).

1 – Domaine immobilier

Les recettes du domaine immobilier affichent une progression de + 17,8 M€ (soit + 7,1 %) par rapport au Budget Primitif 2023.

▶ Les « **Produits de cessions** » sont en augmentation de + 19,9 M€ (soit + 17,3 % hors matérialisation d'échange). Ces recettes sont conditionnées par l'avancement d'opérations privées et sont donc difficilement prévisibles au moment de l'élaboration des budgets.

▶ Les recettes des « **Parkings Publics** » sont, quant à elles, revues à la baisse de - 2,3 M€ (soit - 4,4 %).

2 – Monopoles

Les recettes des monopoles affichent une hausse de + 5,7 M€, soit + 5,9 %, par rapport au Budget Primitif.

2.1 – Monopoles exploités par l'Etat

Les recettes des monopoles exploités par l'Etat sont en progression de + 1,4 % (soit + 577 K€) par rapport au Budget Primitif 2023. Cette évolution concerne plus particulièrement la Régie des Tabacs dont les recettes sont majorées de + 714 K€.

2.2 – Monopoles concédés

Les recettes issues des monopoles concédés sont en nette hausse de + 5,1 M€ (soit + 9,2 %) par rapport au Budget Primitif. Cette évolution est due essentiellement aux redevances suivantes :

» « SAM des Ports » (+ 2,5 M€) et « Monaco Telecom » (+ 780 K€) au regard du solde des redevances dû au titre de l'exercice 2022.

» « Eaux-Extension réseau » (+ 2 M€) afin de permettre le reversement, en recettes du Budget de l'Etat, d'une partie du solde créditeur du Compte Spécial du Trésor « Développement des Approvisionnement en Eau ».

» « S.B.M. » (+ 463 K€) compte tenu des recettes définitives 2022/2023 du secteur des jeux qui sont en augmentation de + 3,2 % par rapport à celles de l'exercice 2021/2022.

3 – Domaine financier

Les recettes du domaine financier affichent une forte augmentation de + 6,5 M€ (soit + 9,2 %) par rapport au Budget Primitif 2023 compte tenu de la majoration des intérêts bancaires et des intérêts sur C.H.C..

B - Produits et Recettes des Services Administratifs

Ce chapitre connaît une majoration de + 2,7 M€, soit + 8,2 %, par rapport au Budget Primitif. Cette évolution concerne notamment les recettes suivantes :

» « Remboursement Frais de personnel » (+ 916 K€) : ces recettes retracent les remboursements des salaires et charges sociales par les organismes employant des fonctionnaires mis à leur disposition.

» « Redevances et produits de l'utilisation du Domaine-divers » (+ 273 K€) : afin de tenir compte du reversement des droits de raccordements de la surélévation de l'Aigue Marine et de l'immeuble de la S.M.E.G..

» « Interventions publiques - trop perçu sur subvention » (+ 733 K€) : cet article intègre notamment la régularisation, sur le Budget, des investissements effectués à partir du compte de dépôt par l'Automobile Club pour le Grand Prix 2022 (+ 665 K€, une somme équivalente figurant en dépenses du Budget).

» « Stade Louis II » (+ 269 K€) : dont + 269 K€ au titre des redevances d'utilisation.

C – Contributions

Traditionnellement, les modifications de crédits de ce chapitre permettent d'ajuster les prévisions budgétaires aux montants des encaissements des premiers mois de l'exercice en cours, ajustements essentiels du fait de l'importance des contributions au regard du total des recettes budgétaires.

Ainsi, au Budget Rectificatif, ces recettes sont réévaluées à 1,637 Md€, soit une hausse de + 142,8 M€ (soit + 9,6 %) par rapport au Budget Primitif (1,494 Md€) et de + 210 M€

(soit + 14,7 %) par rapport à 2022. Cette majoration tient essentiellement à la révision de la T.V.A. monégasque, des bénéfices commerciaux et des transactions juridiques.

1 – Droits de Douane

Les sommes à recevoir en 2023 sont minorées de - 4 M€ par rapport à l'estimation primitive compte tenu de la diminution des recettes nettes à répartir entre les deux Etats de - 5,3 %.

2 – Transactions juridiques

Ces recettes affichent une augmentation de + 26 M€, soit + 13,2 % compte tenu de l'évolution des droits sur autres actes civils et administratifs (+ 13 M€, qui concernent plus particulièrement les droits de transcription et les recettes diverses), des droits de mutation (+ 8 M€) et des droits d'hypothèque (+ 4 M€).

3 – Transactions commerciales

Les transactions commerciales sont majorées de + 6 %, soit + 66,2 M€ par rapport au Budget Primitif 2023 en raison de l'évolution de la « T.V.A. monégasque nette » (+ 88 M€) dont + 53 M€ au titre de de la T.V.A. brute hors T.V.A. immobilière (au regard des bons résultats enregistrés à fin mai 2023) et + 35 M€ au titre de la T.V.A. immobilière.

4 – Bénéfices Commerciaux

Les recettes issues des bénéfices commerciaux sont en augmentation de + 54 M€, soit + 34,6 %, au regard du niveau des recettes enregistrées à fin mai 2023.

5 – Droits de consommation

Les recettes issues des droits de consommation sont en augmentation de + 590 K€, soit + 56,1 %, et plus particulièrement les « droits sur différents alcool », au regard des résultats réalisés à fin mai 2023.

II – DEPENSES -

Les dépenses du Budget Rectificatif 2023 (hors reports de crédits et hors matérialisation d'échange) s'établissent à 2.111,7 M€, en augmentation de + 174,4 M€ (soit + 9 %) par rapport au Budget Primitif 2023 (1.937,3 M€ également hors reports de crédits et hors matérialisation d'échange).

- Dépenses de fonctionnement : 743,3 M€ contre 724,9 M€ au Budget Primitif (+ 18,4 M€, soit + 2,5 %)
- Dépenses d'interventions publiques : 501 M€ contre 470,2 M€ au Budget Primitif (+ 30,9 M€, soit + 6,6 %)
- Dépenses d'équipement et d'investissements (hors matérialisation d'échange) : 867,3 M€ contre 742,2 M€ au Budget Primitif (+ 125,2 M€, soit + 16,9 %). Par ailleurs, compte tenu des reports de crédits de 93,7 M€, les crédits de paiement au titre des dépenses d'équipement et d'investissements (hors matérialisation d'échange) s'élèvent à 961 M€, ce qui porte donc l'augmentation de cette catégorie de dépenses à + 218,8 M€ par rapport au Budget Primitif.

A - Dépenses ordinaires

Elles sont globalement en augmentation de + 4,1 % (soit + 49,2 M€) par rapport au Budget Primitif, en raison de la hausse conjuguée des dépenses d'interventions publiques (+ 6,6 %, soit + 30,9 M€) et des dépenses de fonctionnement (+ 2,5 %, soit + 18,4 M€).

A.1 – Dépenses de fonctionnement

Elles s'établissent à 743,3 M€ et sont en hausse par rapport au Budget Primitif de + 2,5 % (soit + 18,4 M€). Les variations des principaux postes de dépenses sont les suivantes :

- ◆ Assemblées et Corps Constitués : + 799 K€, soit + 14,4 %,
- ◆ Dépenses de personnel : + 10,3 M€, soit + 2,6 %,
- ◆ Autres frais de fonctionnement : + 6,4 M€, soit + 2,2 %.

A.1.1 – Les dépenses de personnel

Les dépenses de personnel comprennent les traitements des personnels mais également les charges sociales. Elles sont ajustées globalement de + 2,6 %, soit + 10,3 M€.

Les traitements des personnels connaissent une hausse de + 1,9 %, soit + 4,6 M€ par rapport au Budget Primitif 2023.

Les charges sociales sont, quant à elles, en augmentation de + 5,7 M€ (soit + 4 %) par rapport au Budget Primitif 2023. En effet, les dépenses du compte de trésorerie affichent une forte hausse de + 6,5 M€, liée principalement à l'évolution des pensions de retraite (+ 6 M€) et des prestations familiales (+ 1,7 M€) tandis que les prestations médicales diminuent de - 1,2 M€.

A.1.2 – Autres frais de fonctionnement

A.1.2.1 – Les achats

Cette nature de dépenses est en hausse de + 3,4 M€ (soit + 12 %) par rapport au Budget Primitif et concerne :

» *Les matières premières et les fluides (+ 3,1 M€)* : on relève, ainsi, la hausse de + 1,8 M€ des dépenses de fluides des bâtiments à usage public compte tenu notamment de l'évolution des tarifs de l'électricité. Les dépenses du Service des Parkings Publics et du Stade Louis II sont également majorées, respectivement de + 725 K€ et + 529 K€, en raison principalement de l'augmentation conjuguée du prix et des consommations d'électricité.

» *Les approvisionnements courants (- 215 K€).*

» *Les achats de mobilier et matériel (+ 275 K€).*

» *Les achats de marchandises (+ 580 K€)* : les achats de la Régie des Tabacs constituent la principale augmentation de cette catégorie de dépenses compte tenu notamment de la reconstitution des stocks de cigares, de dispositifs électroniques et de produits connexes.

» *Les achats de produits médicaux (- 270 K€)* en raison de la fermeture du Centre Covid en mars 2023.

A.1.2.2 – Les Services Extérieurs

Cette catégorie de dépenses est majorée de + 2,2 M€ (soit + 1,9 %) par rapport au Budget Primitif. On constate les évolutions suivantes :

» *Les contrats de prestations de services (- 399 K€)* dont - 1,1 M€ induits par la fermeture du Centre Covid en mars 2023 et + 648 K€ au titre de diverses études.

» *Les frais de location (+ 1 M€)* compte tenu principalement de la majoration de + 1 M€ des « services Cloud ».

» *Les dépenses d'entretien et de réparation (+ 606 K€)* dont + 762 K€ au titre de l'entretien de la falaise du Bautugan et des travaux d'entretien courant de la voirie.

» *Les primes d'assurance (+ 173 K€).*

» *Les études et recherches (+ 160 K€).*

» *Personnel extérieur au service (- 472 K€)* dont - 750 K€ induits par la fermeture du Centre Covid en mars 2023 et + 300 K€ au titre de prestations pour la gestion des abonnés des parkings.

» *Les rémunérations d'intermédiaires et honoraires (+ 563 K€)* en raison notamment de l'ajustement des frais d'actes et de contentieux au regard des honoraires estimés jusqu'à la fin de l'année.

» *Les transports de biens et transports collectifs (+ 158 K€).*

» *Les frais postaux et de télécommunications (+ 170 K€).*

A.1.2.3 – Autres Charges Courantes

Cette nature de dépenses est en hausse de + 796 K€ soit + 0,6 % par rapport au Budget Primitif en raison des rubriques suivantes :

» *Les dépenses des services publics (- 5,8 M€)* : on relève ainsi la diminution des dépenses de Gros Entretien Renouvellement de l'usine de traitement des déchets de - 9,3 M€ en raison de l'ajustement du calendrier des travaux tandis que les dépenses de collecte des déchets sont majorées de + 2,2 M€.

» *Les dépenses du parc immobilier loué (+ 2,6 M€)* au titre notamment des primes d'assurance, des fluides et des travaux de remise en état des appartements.

» *Les charges diverses de gestion courante (+ 3,4 M€)* et, plus particulièrement celles relatives aux dépenses de protections fonctionnelles et autres réparations civiles.

» *Les charges financières (+ 400 K€)* au titre des bonifications de Contrats Habitation-Capitalisation (C.H.C.).

A.2 – Dépenses d'interventions publiques

Les dépenses d'interventions publiques augmentent de 470,2 M€ à 501 M€ (+ 30,9 M€, soit + 6,6 %) :

- Domaine Développement Economique (+ 10,6 M€),
- Domaine Educatif et Culturel (+ 10,2 M€),
- Domaine Social et Sanitaire (+ 8,1 M€),
- Etablissements Publics (+ 2,5 M€),
- Domaine Sportif (- 754 K€),
- Domaine International et Coopération (+ 73 K€),
- Domaine Développement Durable (+ 13 K€).

A.2.1 – Etablissements Publics

Les subventions allouées aux établissements publics sont majorées de + 2,5 M€, soit + 2,3 % à 111,2 M€.

Les subventions des établissements publics de santé sont minorées de - 963 K€ au global. En ce qui concerne le C.H.P.G., le déficit estimé pour l'année 2023 s'élève à - 44,3 M€, soit une baisse de - 1,7 M€ par rapport au Budget Primitif 2023. Le déficit cumulé des trois établissements de la Filière Gériatrique, quant à lui, représente - 12 M€ contre - 11,4 M€ au Budget Primitif, soit un ajustement de + 566 K€.

En ce qui concerne l'Office de Protection Sociale, la subvention allouée à cet établissement est majorée de + 2,9 M€ (soit + 8,3 %) pour être portée à 37,7 M€ contre 34,8 M€ au Budget Primitif 2023. Les crédits de l'O.P.S. prennent en compte l'augmentation, d'une part, des aides médicales et, d'autre part, des allocations et des aides versées aux personnes en situation de handicap.

Au niveau des subventions des établissements publics culturels et scientifiques, il est à noter la majoration des crédits de + 523 K€ du Nouveau Musée National de Monaco liée aux frais de transport et de déménagement des collections.

A.2.2 – Domaine international et coopération

Ce domaine connaît une légère évolution de + 73 K€ portant le montant total inscrit à 36,3 M€ (soit + 0,2 %) dont + 100 K€ alloués à l'Institut du droit économique de la mer (INDEMER) en raison de l'organisation, en Principauté, du colloque international pour la commémoration du 40^{ème} anniversaire de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer.

A.2.3 – Domaine éducation et culturel

Ce domaine est en hausse de + 11,4 % (soit + 10,2 M€), par rapport au Budget Primitif 2023.

Au titre des subventions, celle versée à la société Monaco Télévisions est majorée de + 2 M€ au titre des travaux d'aménagement du plateau de tournage et des bureaux.

Les subventions octroyées aux entités culturelles sont également majorées afin de tenir compte principalement des revalorisations salariales appliquées en 2022 et 2023. Ainsi,

on relève la hausse des subventions des Ballets de Monte-Carlo (+ 1,6 M€), de l'Opéra de Monte-Carlo (+ 921 K€) et de l'Orchestre Philharmonique de Monte-Carlo (+ 838 K€).

Par ailleurs, la subvention du Grimaldi Forum pour les événements culturels est revue à la hausse de + 400 K€ au titre de l'exposition d'été « Monet en pleine Lumière ».

Enfin, au titre des « politiques publiques », on note la majoration des crédits inscrits au titre des Commémorations du centenaire de la naissance du Prince Rainier III (+ 2,5 M€) et des « Manifestations Nationales » (+ 1,9 M€).

A.2.4 – Domaine social et sanitaire

Au niveau du domaine social et sanitaire, on observe une majoration des inscriptions de + 16,6 % (soit + 8,1 M€) qui concerne principalement le bouclier tarifaire destiné à amortir et lisser la hausse des coûts d'approvisionnement en électricité (+ 8,5 M€).

Par ailleurs, on relève des ajustements à la hausse des crédits alloués, à l'A.M.A.P.E.I. (+ 397 K€, compte tenu principalement de l'évolution des dépenses de personnel), au C.A.T.T.P. (+ 357 K€, dans le cadre de la participation aux dépenses de fonctionnement du nouveau centre d'accueil de jour de Beausoleil) et à la « Formation Professionnelle » (+ 387 K€).

Parallèlement, une restitution de - 1,8 M€ est réalisée au titre de l'allocation compensatoire de loyer au regard des dépenses constatées à la fin du 1^{er} trimestre 2023.

A.2.5 – Domaine sportif

Le domaine sportif connaît une diminution de - 754 K€ portant les crédits inscrits à 45,4 M€ (soit - 0,2 %) en raison principalement de l'ajustement des sommes versées au titre des épreuves sportives automobile (- 921 K€).

A.2.6 – Domaine économique

Au Budget Rectificatif, ce domaine connaît une majoration de ses inscriptions de + 10,6 M€ (soit + 19,1 %) portant le montant total inscrit à 66,5 M€ contre 55,8 M€ au Budget Primitif 2023.

Au titre des politiques publiques, on relève la hausse des crédits dédiés, d'une part, à « l'aide aux commerces » (+ 7,4 M€) et, d'autre part, aux « Etudes économiques » (+ 4,2 M€).

La subvention d'exploitation allouée au Grimaldi Forum connaît une majoration de + 660 K€ essentiellement liée à l'évolution des dépenses de personnel suite aux revalorisations salariales effectuées en 2022 et 2023.

Les remboursements des frais des campagnes électorales sont revus à la baisse de - 501 K€, l'inscription primitive tenant compte de 3 listes pour les élections nationales et de 3 listes pour les élections communales.

B - Dépenses d'équipement et d'investissements

Le Budget Rectificatif 2023 d'équipement et d'investissements qui s'élève à 867,3 M€ (hors matérialisation d'échange) présente une augmentation de + 125,2 M€ par rapport à l'inscription primitive.

Au niveau de l'exécution budgétaire, il est à noter que les reports de crédits fixés par Arrêté Ministériel n° 2023-170 du 23 mars 2023 s'élèvent à 93,7 M€ ; ainsi, les crédits de paiement 2023 (inscriptions budgétaires hors matérialisation d'échange + reports de crédits) sont de 961 M€ (hors matérialisation d'échange) dans le cadre du Budget Rectificatif. Ils sont donc en augmentation de + 218,8 M€ par rapport aux crédits de paiement disponibles au moment du vote du Budget Primitif (742,2 M€, hors matérialisation d'échange), cela étant principalement dû aux crédits de travaux qui bénéficient de la majorité des reports pour 81,5 M€.

Les modifications de cette section se répartissent comme suit :

- Acquisition d'immeubles : stable par rapport au Budget Primitif 2023. Les reports de crédits s'élèvent à 5,1 M€.
- Travaux d'équipement : + 118,7 M€ (hors matérialisation d'échange) par rapport au Budget Primitif 2023. Les reports de crédits s'élèvent à 81,5 M€.
- Matériel d'équipement : + 6,5 M€ par rapport au Budget Primitif 2023. Les reports de crédits s'élèvent à 7 M€.

Les inscriptions les plus significatives sont les suivantes :

B.1 – Travaux d'équipement

Cette catégorie de dépenses affiche une hausse de + 118,7 M€ (hors matérialisation d'échange).

Avec un montant de reports de crédits de 81,5 M€ sur l'exercice 2023, les crédits de paiement (hors matérialisation d'échange) s'élèvent à 863,4 M€ à comparer aux 663,1 M€ du Budget Primitif (hors matérialisation d'échange).

Il est à noter l'ajustement à la hausse de plusieurs opérations :

- ♦ Une inscription rectificative de + 70,8 M€ pour l'opération « Testimonio II et II bis » est nécessaire au titre de la surélévation de l'immeuble Testimonio II bis,
- ♦ L'abondement supplémentaire du compte de dépôt dédié à la construction du Centre de Traitement de Valorisation des Déchets (50 M€), soit + 25 M€,
- ♦ Une inscription rectificative de + 24 M€ pour l'opération « Grand Ida » au titre des échéances du Contrat de Promotion Immobilière et des travaux d'aménagement des abords,
- ♦ Les crédits alloués à l'opération « Opération Le Bel Air » sont ajustés à hauteur de + 22 M€ au titre de l'avance forfaitaire,

- ◆ Une inscription rectificative de + 11,4 M€ est réalisée sur l'opération « Urbanisation SNCF - Ilot Pasteur » en raison de l'ajustement des crédits sur la base du calendrier de réalisation des travaux,

- ◆ Les mesures d'accélération du chantier de surélévation du bâtiment de la Sûreté Publique, dont la livraison est prévue en fin d'année, entraîne une inscription rectificative d'un montant de + 6,7 M€,

- ◆ Les crédits alloués à la réhabilitation/reconstruction du Cap Fleuri sont ajustés à hauteur de + 4,4 M€ compte tenu, d'une part, du planning des travaux du Cap Fleuri 2 et, d'autre part, de la remise des dossiers d'étude projet de Cap Fleuri 1,

- ◆ L'opération dédiée à la Société Protectrice des Animaux se trouve majorée de + 4 M€ afin de permettre la livraison de l'opération prévue fin 2023,

- ◆ Les travaux de l'opération d'entrée de ville (Jardin Exotique) nécessitent une majoration des crédits de + 3,5 M€,

- ◆ Les travaux de l'Administration des Domaines sont, quant à eux, majorés de + 3 M€ compte tenu, notamment, du surcoût des travaux réalisés dans les locaux de la nouvelle chaîne « Monaco Télévisions »,

- ◆ Une majoration de + 2,7 M€ des crédits destinés à l'extension du Grimaldi Forum est effectuée au regard de l'ajustement de l'échéancier de paiement,

- ◆ S'agissant de la construction du Musée de l'automobile et du parking associé à cette opération, des crédits supplémentaires à hauteur de + 2,2 M€ sont inscrits afin de permettre le règlement, notamment, des décomptes généraux définitifs,

- ◆ Les travaux d'amélioration de l'accès ouest nécessitent une majoration des crédits de + 2 M€, d'une part, pour les études et les travaux relatifs au projet de trémie et, d'autre part, pour les études de circulation liées à la reconfiguration envisagée du rond-point de l'hôpital.

Ces hausses ont été relativisées par des ajustements de crédits à la baisse de plusieurs opérations qui tiennent notamment compte des reports de crédits ou de révisions d'échéanciers d'études et de travaux :

- ◆ Un décalage des travaux conduit à diminuer l'inscription budgétaire de l'opération « Urbanisation SNCF - Ilot Charles III » de - 25,9 M€,

- ◆ Les crédits alloués à l'opération « Lierres/Désenclavement Annonciade II » sont ajustés à hauteur de - 17,9 M€,

- ◆ Le décalage de la signature des contrats avec les architectes et les bureaux d'études techniques entraîne une minoration des crédits de - 9 M€ pour l'opération « Centre Commercial de Fontvieille »,

- ◆ Les crédits alloués à la Mobilité piétonne sont diminués de - 3 M€ compte tenu du décalage, d'une part, de la livraison de la Galerie des Salines à fin mars 2024 et, d'autre part, du planning des travaux de la passerelle Wurtemberg dont les études sont en cours.

B.2 – Matériel d'équipement

Une augmentation de + 6,5 M€ porte ainsi ce type de dépenses à 80,5 M€, auxquels s'ajoutent 7 M€ de reports de crédits.

La principale inscription concerne la transition numérique pour laquelle un montant complémentaire de + 6,5 M€ est demandé au Budget Rectificatif 2023. Ainsi, l'inscription est revue à la hausse en raison des dépenses pour les divers projets en cours et pour les coûts annuels récurrents liés à l'accroissement du parc de serveurs, à la maintenance induite par de nouvelles contraintes réglementaires ainsi qu'à la prise en charge de la continuité des projets déjà lancés.

III – COMPTES SPECIAUX DU TRESOR -

Des inscriptions modificatives affectent dix Comptes Spéciaux du Trésor (C.S.T.). Leur solde global passe ainsi d'un solde débiteur de - 577,9 K€ au Budget Primitif à un solde créditeur de + 1,9 M€ au Budget Rectificatif.

Les principales écritures sont présentées ci-après :

Comptes de commerce :

Une inscription rectificative de + 1,7 M€ en dépenses est réalisée sur le C.S.T. « Développement des approvisionnements en eau », correspondant principalement au reversement, en recettes du Budget de l'Etat, d'une partie du solde créditeur de ce C.S.T. (compte tenu des perspectives de dépenses de travaux sur le système d'adduction d'eau à moyen terme qui seront réalisées à partir de ce même C.S.T.).

Comptes de produits régulièrement affectés :

Le C.S.T. « Contrat Habitation-Capitalisation » retrace les recettes qui seront encaissées par l'Etat grâce aux versements réalisés par les foyers contractant un « Contrat Habitation-Capitalisation » (C.H.C.), ce qui entraîne une inscription rectifiée de + 5,3 M€ en recettes sur la base des contrats qui pourraient être signés en 2023. En dépenses, les sommes versées en remboursement des C.H.C. sont portées à 7 M€, soit + 2 M€ au regard des dépenses réalisées depuis le début de l'exercice 2023.

Une inscription rectificative est réalisée en dépenses sur le C.S.T. « Fonds Vert national » pour un montant de + 363 K€. Il est à noter principalement l'inscription de sommes destinées aux boucles thalassothermiques de la Condamine et du Larvotto et au remplacement des luminaires du tunnel du Rocher par des LED.

On relève également la création d'un nouveau C.S.T. « Biodiversité » permettant de retracer l'encaissement et l'utilisation de divers dons réalisés notamment dans le cadre de renaturation de la ville. Il est doté, au Budget Rectificatif, d'une somme de 50 K€ en recettes et en dépenses.
